



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/06/16

Reçu en Préfecture le : 08/06/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 6 juin 2016**  
**D-2016/216**

***Aujourd'hui 6 juin 2016, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 16h15 à 16h36

Les Elus du groupe socialiste quittent la séance à 16h41

Présidence de Mr Nicolas FLORIAN de 16h43 à 17h07 Mr le Maire quitte la séance de 16h43 à 17h07

Interruption de séance de 16h45 à 16h50

Les Elus du groupe écologiste quittent la séance à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Virginie Calmels présente jusqu'à 17h10*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yassine LOUMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

## **Convention Ville de Bordeaux/Malakoff Mederic 2016-2018. Décision. Autorisation**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et le Groupe Malakoff Médéric ont initié depuis 3 ans un partenariat, qu'ils souhaitent mutuellement reconduire afin de mener des actions de prévention et d'accompagnement des personnes âgées.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan d'actions triennal "Bordeaux Générations Seniors" 2015/2017 et de la démarche du réseau francophone "Villes Amies des Aînés". L'ambition de la nouvelle convention est de renforcer la dynamique engagée visant à optimiser les moyens de veille sociale et de prévention.

Il s'agira d'accompagner les actions de la Ville de Bordeaux afin de :

- Développer l'offre d'activités de loisirs (Opération « Seniors en vacances »)
- Valoriser la parole des seniors, leurs expériences, leurs savoirs, et porter le vieillissement comme un véritable atout de société (Université des cheveux blancs)
- Développer la participation des seniors sur les actions et les outils de communication dédiés (Création d'un blog Seniors, Webreporters)
- Poursuivre le déploiement du Pass Senior (renouvellement de l'offre promotionnelle de Malakoff Médéric)
- Soutenir les actions menées par la Ville de Bordeaux dans le cadre de la Silver économie.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A signer la convention de partenariat avec le groupe « Malakoff Médéric », et tous documents afférents ;
- à émettre les titres de recettes relatifs à la convention sur la sous-fonction 61. Ces montants seront réaffectés en crédits sur le budget de la Direction Générations Seniors et Autonomie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas BRUGERE**

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le Groupe Malakoff Médéric dont le siège social est situé 21 rue Laffitte 75317 Paris 09, représenté par Monsieur Pascal ANDRIEUX, Directeur Action Sociale, dûment habilité à cet effet,**

D'une part,

Et,

**La Ville de Bordeaux et son CCAS, dont le siège est situé à la Cité municipale 4, rue Claude Bonnier BORDEAUX, représentée par Alain JUPPE, Maire et Président du CCAS**

D'autre part.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 –OBJET DE LA CONVENTION :

Par les présentes, les institutions du **Groupe Malakoff Médéric s'engagent à soutenir les actions aux articles 3, 4, 5, 6 de la présente convention et dont la Ville de Bordeaux et son CCAS s'assignent à la réalisation sur les années 2016-2017-2018.**

**L'objet de la présente convention est d'établir les obligations des parties en vue de la réalisation des actions subventionnées par les institutions du Groupe Malakoff Médéric.**

**La Ville de Bordeaux et son CCAS s'engagent à mettre tout en œuvre pour réaliser sous sa propre responsabilité, les actions telles qu'elles sont décrites à l'article ci-dessous.**

## Article 2 –ACTIONS SUBVENTIONNEES ET NON SUBVENTIONNEES :

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du plan d'actions Bordeaux Générations Seniors 2015-2017 et de la démarche du réseau Francophone "Villes Amies des Aînés" affilié à l'Organisation Mondiale de la Santé. Son ambition est de renforcer la complémentarité des champs de compétence de l'action sociale Malakoff Médéric, de la Ville de Bordeaux et de son CCAS, dans le secteur de l'action sociale en direction des seniors afin de contribuer à optimiser les moyens de veille sociale et de prévention.

De ce fait, les modalités opérationnelles s'appuieront notamment sur une dynamique partenariale visant à favoriser une approche globale des problématiques rencontrées.

Ces actions sont les suivantes :

- 1- Développer l'offre d'activités de loisirs (opération « Seniors en vacances »)
- 2- Valoriser la parole des séniors, leurs expériences, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de société
- 3- Développer la participation des seniors sur les actions et outils de communication dédiés
- 4- Poursuivre le déploiement du Pass Senior
- 5- La silver économie et le numérique au service des seniors

## Article 3 –DEROULEMENT ET MISE EN OEUVRE :

### 1. Développer l'offre d'activités de loisirs (opération « Seniors en vacances »)

Cette action consiste à proposer aux personnes âgées de 60 ans et plus de bénéficier du dispositif « seniors en vacances » mis en œuvre par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

En 2016, est prévu un séjour de 8 jours du 3 octobre 2016 au 10 octobre 2016

Au Centre Arriu Mage à Bielle (département 64) pour 100 seniors de 60 à 80 ans dont 20 seniors allocataires Malakoff Médéric et 60 seniors non imposables.

L'action sociale **Malakoff Médéric** s'engage à participer à cette action en prenant en charge directement auprès des prestataires :

- les dépenses d'assurance,
- la taxe de séjour,
- le transport collectif des seniors.

L'objectif est de limiter le coût supporté par les seniors imposables et non imposables.

### 2. Valoriser la parole des seniors, leurs expériences, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de société

A l'instar des manifestations organisées en 2015, telles que la semaine bleue, l'université des cheveux blancs et les auditions publiques d'experts, la Ville de Bordeaux organise des événements à destination du grand public. Elles ont pour objectif d'informer et de sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées et sur les réalisations et les projets des associations.

L'action sociale **Malakoff Médéric** soutiendra financièrement l'organisation de ce type de manifestations.

### 3. Développer la participation des séniors sur les actions et outils de communication dédiés

La Ville de Bordeaux propose tout au long de l'année des actions et des temps forts relayés notamment dans le Pass L'info, support de communication trimestriel à destination des 13 000 détenteurs bordelais de 60 ans et plus.

Le Pass L'info est distribué dans la boutique Malakoff Médéric et est remis aux retraités adhérents en santé Malakoff Médéric.

Il permet aussi de faire bénéficier les seniors détenteurs du Pass Senior d'un accès prioritaire aux ateliers organisés dans la boutique Malakoff Médéric de Bordeaux.

Une réflexion est aujourd'hui engagée autour de la participation des seniors sur la conception des actions et des outils de communication qui leur sont dédiés. A titre d'exemple :

- Contribution au blog seniors des Ateliers en cours de définition ;
- Promotion de webreporters sur la Semaine Bleue

L'objectif est de conforter la place des seniors dans la ville en les rendant acteurs des projets mis en œuvre et de mieux prendre en compte leur parole tout en facilitant son expression dans les supports de communication.

L'action sociale **Malakoff Médéric** s'engage à soutenir financièrement ces actions.

## 4- Poursuivre le déploiement du Pass Senior

La Ville de Bordeaux a lancé en 2013 le Pass Senior qui est dédié aux personnes de 60 ans et plus. Par le biais de ce dispositif, la Ville de Bordeaux et ses partenaires leur proposent une palette d'offres promotionnelles, municipales et commerciales et les tient informés de l'évolution des propositions et avantages consentis.

Sur présentation du Pass Senior :

La boutique **Malakoff Médéric** propose :

- 4 mois à – 50 % sur tous les contrats santé et une réduction de 10 % pour les couples.
- Une inscription prioritaire et gratuite aux ateliers de Malakoff Médéric sur des thèmes de prévention variés (nutrition, sommeil, dépendance, décès, succession et patrimoine...) animés par des professionnels (notaires, médecins, nutritionnistes...), après parution dans le Pass L'info.

Cette action ne fait pas l'objet d'un financement par Malakoff Médéric.

## 5 – L'action silver Economie ou le numérique au service des seniors

Les actions menées par la Ville de Bordeaux dans le cadre de la silver économie visent à accompagner le parcours de vie des seniors et à favoriser l'innovation au service des seniors.

Pour certaines d'entre-elles, elles s'inscrivent dans les axes stratégiques de l'action Sociale Malakoff Médéric en terme de projets innovants, en répondant à des besoins sur du long terme et en impliquant les bénéficiaires et les parties prenantes.

Malakoff Médéric, la Mairie de Bordeaux et le CCAS de Bordeaux, se réservent le droit de travailler sur des actions non définies dans la présente convention.

A cet effet, l'action sociale Malakoff Médéric souhaite être sollicitée prioritairement afin de pouvoir apporter un bénéfice aux retraités en termes de services.

## Article 4 –SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS :

Une évaluation globale des actions telles qu'énoncées dans les articles 2.3.4 de la présente convention est prévue à la fin de l'année 2016, à l'occasion d'une réunion qui rassemblera des représentants des entités de la présente convention de partenariat.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux et son CCAS s'engagent à mettre à la disposition de Malakoff Médéric à cette occasion tout document ou information de nature à permettre la conduite de l'évaluation qualitative et quantitative des actions ainsi qu'un compte-rendu d'exécution technique et un compte-rendu financier des fonds reçus.

## Article 5 – BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DU PARTENARIAT :

Malakoff Médéric s'engage à participer au financement des actions en 2016 pour un budget maximal de 25 200 euros réparti de la manière suivante :

Par l'institution **Malakoff Médéric Retraite ARRCO** :

- 6 000 euros estimés pour l'action "Seniors en vacances", à régler directement aux prestataires sur présentation des factures,
- 9 200 euros estimés pour l'action "Valoriser la parole des seniors, leurs expériences, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de société", à régler directement aux prestataires sur présentation des factures et/ou sur présentation du plan comptable des actions.

Par l'institution **Malakoff Médéric Mutuelle** :

- 10 000 euros estimés pour l'action "Développer la participation des seniors sur les actions et outils de communication dédiés", à régler directement aux prestataires sur présentation des factures et/ou sur présentation du plan comptable des actions.

Malakoff Médéric s'engage à participer au financement de ces actions en 2017 et 2018.

Les demandes devront faire l'objet d'une demande écrite de la Ville de Bordeaux et de son CCAS et accompagnées par un budget prévisionnel.

## Article 6 – COMMUNICATION :

Le Groupe Malakoff Médéric communiquera si nécessaire auprès de ses ressortissants sur la mise en place de ces actions.

Sauf avis contraire de Malakoff Médéric, toute communication ou publication de **la Ville de Bordeaux et de son CCAS** concernant les actions, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner que Malakoff Médéric a apporté son soutien.

Par ailleurs, toute communication ou publication de la Ville de Bordeaux et de son CCAS sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que Malakoff Médéric n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

## Article 7 – SUSPENSION DE L'ACTION :

**La Ville de Bordeaux et son CCAS** peuvent suspendre la mise en œuvre de l'action si les circonstances notamment de force majeure, la rendent impossible ou trop difficile. Il en informe sans délai Malakoff Médéric avec toutes les justifications nécessaires ainsi que la date prévisible de la reprise de l'action.

Dans ce cas, la prolongation de la durée de l'action sera équivalente à la période de suspension. La prolongation de la durée et les éventuelles modifications qui seraient nécessaires feront l'objet d'un avenant écrit.

En l'absence de remise des comptes-rendus au terme de l'opération ou d'évaluation positive ou en cas de non-utilisation ou encore d'utilisation non conforme de la subvention, Malakoff Médéric est en droit d'exiger le reversement des sommes non utilisées et en informera **la Ville de Bordeaux et son CCAS**.

## Article 8 – CESSION

Le contrat est conclu intuitu personae. Tout ou partie de la convention et des paiements qui en découlent ne peuvent être transférés à un autre organisme ou cédés à un tiers sans accord préalable écrit et signé des deux parties à la présente convention.

## Article 9 – DATE D'EFFET, DUREE ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION :

La présente convention prendra effet au jour de la signature de celle-ci par les trois parties et prend fin au 31/12/2018.

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Malakoff Médéric peut mettre un terme à la convention, sans indemnité quelconque de sa part :

- Si **la Ville de Bordeaux et son CCAS arrêtent les actions avant le 31/12/2018,**
- Si les fonds sont affectés à des actions différentes de celles décrites dans la présente convention.
- Si le déroulement et la mise en place des actions ne sont pas conformes à la convention.

## Article 10 – DROIT DISCIPLINAIRE – LITIGE :

La présente convention est réglée par le droit français.

En cas de litige survenant au cours d'exécution des présentes, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur différend sans préjudice de leurs droits et sans que cette stipulation ne puisse faire obstacle à des mesures de référé jugées nécessaires.

A défaut de solution amiable dans un délai raisonnable, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait à Bordeaux, en double exemplaire, le

**Pour le Groupe Malakoff Médéric :**

Pascal ANDRIEUX

Directeur Général Action Sociale

**Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS :**

Alain JUPPE

Maire et Président